

« Nos règles de vie »

Pierre QUÉROMAIN et Gérard SILAS

Il s'agit d'un travail en cours, je crois d'ailleurs qu'il en sera toujours ainsi et que nous ne pourrons jamais faire état d'un « résultat » au sens absolu du terme. Ceci prouverait alors que tout n'était qu'autoritarisme habile ou paternalisme déguisé.

Nos « règles de vie » nous condamnent au recommencement dans la recherche de l'équilibre d'une vie collective.

Voici les faits :

Devant un certain laisser-aller qui s'était installé à la fin du troisième trimestre : l'usure, l'approche des examens, l'occasion — avec cette accumulation ridicule de jours chômés qui cassent le rythme du travail —, deux thèses se sont affrontées en Conseil des professeurs : l'autoritarisme, la répression — j'ai bien failli y céder — ou la recherche d'une vie coopérative plus authentique.

C'est alors que Gérard Silas a écrit un texte que nous avons distribué à tous les professeurs et à tous les élèves... Et nous nous sommes mis au travail.

« Etre positif » (Texte de Gérard Silas, professeur du C.E.G.)

Il me semble qu'on ne pourra jamais progresser et parvenir à une coopération réelle si on reste dans la vague d'idées générales et — qui plus est — divergentes !

J'entrevois une possibilité de rassembler les efforts de *TOUS* les élèves et de *TOUS* les professeurs sur la base d'une action précise (et acceptée par *TOUS*).

- Pas de discipline basée sur la sanction.
- Pas de liberté mal comprise qui mène au laisser-aller.

BUT DE NOTRE ACTION

Eduquer la *responsabilité individuelle* de façon à ce que chaque enfant parvienne à se prendre en charge lui-même et à déterminer lui-même ce qu'il est bon de faire et ce qu'il ne peut pas faire.

MODALITE

L'*information* doit jouer un grand rôle. Celui qui ne se rend pas compte des nécessités de la vie collective ne peut évidemment pas se comporter de façon saine.

Cette information doit venir essentiellement des élèves. Les « plus forts » prennent en charge les « faibles » en les aidant à comprendre ce que signifie « vivre à 350 ».

L'ACTION PROPREMENT DITE

- A. — Elaboration d'un règlement scolaire.
 - B. — Création d'une commission chargée de veiller à l'application du règlement.
 - A. — Lorsque je parle du règlement scolaire je ne pense pas à un code de lois restrictives mais plutôt à l'élaboration de « règles de vie » positives.
- Ces règles doivent être basées sur les principes fondamentaux suivants :
- RESPECT.
 - Respect des autres — élèves et maîtres.
 - Respect du travail collectif et personnel.
 - Respect du cadre scolaire.
 - HONNETETE.

L'élaboration des règles serait faite par un groupe d'élèves des différentes classes et de professeurs volontaires. (Si le règlement est parachuté les enfants ne se sentent pas vraiment concernés et trichent volontiers avec celui qui a conçu le règlement ; si le règlement est pensé par des camarades en fonction des nécessités dictées par la vie collective ils auront plus de scrupules à tricher.)



Il n'est pas question de faire une liste d'interdictions. C'est vraiment trop facile d'obéir bêtement sans se sentir responsable et cela donne aussi envie de « jouer » avec les interdictions (cf. automobilistes !).

Il faut essayer d'analyser les principaux problèmes qui se posent à notre situation particulière.

- rapports entre élèves,
- rapports élèves-maîtres,
- travail,
- matériel,
- cantine,
- ordre,
- cars,
- etc.

Je crois que les différentes règles pourraient être présentées selon les exemples suivants :

— **Rapports entre élèves** : Chacun doit avoir la possibilité d'exprimer librement ses idées et il est normal de manifester une attitude bienveillante d'accueil vis-à-vis des autres.

— **Propreté de l'école** : Il est plus agréable de vivre dans un cadre propre et même coquet. Des corbeilles ont été aménagées pour recevoir les papiers —même les tout petits. Il est toujours possible de participer à la rénovation des locaux ou des terrains (peinture, décoration, fleurs, pelouses, etc.).

— **Matériel** : Nous disposons d'un matériel en bon état dont nous pouvons prendre soin. Que celui qui détériore du matériel par mégarde le signale aussitôt pour procéder aux réparations nécessaires.

— **Sorties hors de l'établissement** : Il existe une *réglementation nationale* qui précise que les élèves doivent rester dans l'enceinte de l'école pendant les heures scolaires (pour les demi-pensionnaires : de 8 h 30 à 16 h 30). Il est normal de respecter cette réglementation et de ne pas quitter le C.E.G. dans l'interclasse de midi ou avant 16 h 30 sans autorisation écrite. Etc., etc.

Lorsque le règlement aura été établi il sera **PRESENTE A TOUS** (souci de l'information) par des élèves responsables qui expliquent en détail les différents points. Présentation sérieuse sous forme de petits exposés.

Exemple : *Travail Scolaire* (énoncé de la règle de vie).

Ensuite, explication : « *Nous pensons que le travail doit être mené avec sérieux et honnêteté aussi bien à l'école que chez soi. Lorsque le travail est préparé sérieusement par chacun, les échanges sont beaucoup plus riches et intéressants...*

...C'est parfois décevant de voir que des camarades ne participent pas. Pourquoi se taire ? Est-ce que vraiment nous ne sommes pas prêts à nous aider les uns les autres ?...

... En fait si chacun accepte de faire un effort personnel nous en retirerons une plus grande joie. »

— Editer le dit règlement, l'afficher dans les classes, dans la salle des professeurs, sous le préau (information !)...

B. — La commission chargée de veiller à l'application du règlement n'est pas une commission répressive.

— Elle serait composée d'un certain nombre de responsables si possible de toutes les classes ayant participé à l'élaboration du règlement et aurait pour but d'analyser chaque semaine la vie du C.E.G. et de remédier aux défaillances. Comment ?

— S'il y avait un problème concernant un assez grand nombre d'élèves, il faudrait refaire une réunion générale d'information pour expliquer ce qui ne va pas, pourquoi, et ce qu'il serait bon de faire. (Cela remplacerait les notes de service trop impersonnelles.)

— S'il y avait un refus évident d'un élève de se plier au règlement, je crois que la commission pourrait d'abord essayer de résoudre le problème avec l'élève lui-même au cours d'une discussion franche. Si vraiment la commission ne peut pas faire entendre raison à ce camarade je crois qu'une sanction pourrait alors être donnée avec profit.

N.B. — Quand je parle de sanction je pense à quelque chose qui ressemblerait à une réparation de la faute commise.

Elle doit susciter un *effort volontaire*.

Exemples :

X a manifestement créé du désordre en classe. On lui confie un travail à présenter aux autres. Y casse volontairement le matériel collectif. On le charge de nettoyer un coin du C.E.G. ou de réparer ce qui a été cassé.

Les réunions de la commission remplaceraient en quelque sorte les réunions du samedi qui n'ont pas toujours les répercussions voulues sur l'ensemble du C.E.G.

Dans un tel système, puisqu'il n'y a pas de punition à proprement parler, la responsabilité de chacun se trouve engagée :

— dans son propre comportement,

— dans son attitude vis-à-vis du camarade qui « triche » et qu'il *faut* aider.

— Position des maîtres dans l'affaire : aider les élèves à mieux *COMPRENDRE* le règlement et à le *respecter*.

Coopération très étroite avec la commission pour tenter de régler les problèmes sainement, en faisant appel en premier lieu à la compréhension.

Je ne pense pas que ce soit utopique mais cela nous demandera beaucoup de présence, de vigilance, d'honnêteté. Est-ce un mal ?

Je ne me fais pas non plus d'illusions : l'action entreprise doit être *vivante*, donc constamment « mise à jour » et il y a sans doute bien des améliorations et des précisions à apporter.

(Gérard SILAS)

Un atelier permanent du règlement scolaire a fonctionné pendant toute une journée : des élèves volontaires travaillant par groupes, des professeurs (certains) ; une grande mobilité.

Puis un groupe s'est réuni en atelier de rédaction. Ensuite, le règlement a été distribué à tous les élèves, à tous les professeurs ; à nouveau examiné et expliqué en assemblée générale d'élèves ; corrigé : il est devenu « nos règles de vie » — présenté et discuté en réunion de parents ; ils n'étaient qu'une trentaine mais beaucoup sont intervenus ainsi que des élèves. Enfin, le texte a été présenté au Conseil d'Administration du C.E.G. qui l'a approuvé par 13 voix contre 1 (1 professeur). Je ne noterai que cette réflexion du Conseiller Général à propos de l'article : « un camarade en difficulté doit d'abord être aidé » : « Pourquoi « d'abord », il faudrait le supprimer ou mettre « toujours » ».



Ce qu'un élève peut faire, 350 élèves doivent pouvoir le faire.

NOS RAPPORTS

Personne n'est supérieur, personne n'est inférieur : chaque individu — professeur, élève, personnel — a droit au même respect et doit pouvoir exprimer ses idées.

MIEUX NOUS CONNAITRE

Se connaître, échanger, c'est s'enrichir...

Nous pourrions ouvrir des ateliers « échanges » entre toutes les classes (textes, poèmes, chansons, avis ou idées, travaux divers).

NOTRE TRAVAIL

Etre libre c'est choisir, s'engager, vivre...

Il est possible de rester le soir à travailler au C.E.G. avec des camarades (prévenez vos parents).

LES ATELIERS

Le respect du règlement concernant le redoublement donne à tous un choix plus régulier. L'atelier permet de faire connaissance avec d'autres camarades et de s'entraider. Faire un effort, c'est pouvoir profiter d'un atelier (même si on ne l'a pas vraiment choisi). Il est évident que chacun doit rester à son travail.

L'INTERCLASSE DE MIDI

Pour sortir, il faut absolument une autorisation écrite des parents (valable 1 jour). Chacun doit prendre conscience de la responsabilité du Chef d'Etablissement.

Un club « musique » sera ouvert avec une équipe responsable.

REFECTOIRE - REPAS

Manger proprement et tranquillement est bien plus agréable.

PROPRETE

La place d'un « papier-à-jeter » est dans une corbeille.

NOTRE MATERIEL

Le matériel coûte cher, il appartient à tous ; à chacun de nous de le conserver en bon état.

NOTRE RESPONSABILITE

Nous sommes tous responsables de l'application du règlement.

Pourquoi compter sur l'autre pour ramasser un papier ?

Pourquoi compter sur l'autre pour ranger un objet ?

L'essentiel est que l'école soit plus belle et plus accueillante.

UN CAMARADE QUI NE SE REND PAS COMPTE DOIT D'ABORD ETRE AIDE.

Chacun doit se sentir responsable de l'autre.

CONTROLE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT

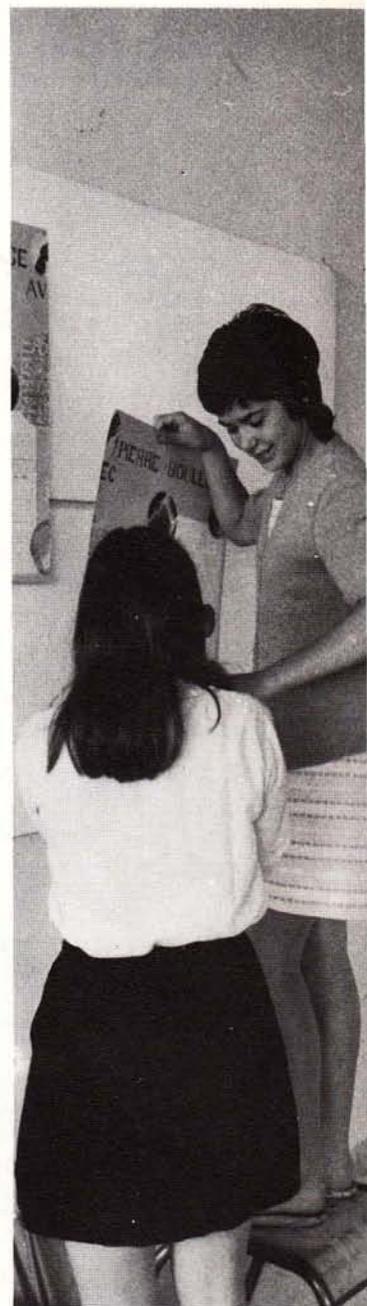
Un atelier « application du règlement » pourra être constitué en cas de difficulté (sa convocation peut être demandée au cours de la réunion des responsables de classe, le samedi).

CONCLUSION

Ce règlement ne peut pas servir d'argument pour accuser l'un ou l'autre mais **IL DOIT NOUS AIDER A VIVRE.**

Achévé le 29 mai 1973 en atelier permanent du règlement scolaire.

Approuvé par le Conseil d'Administration du C.E.G. le 15-7-73.



Un atelier « application du règlement scolaire » a pu fonctionner avec une trentaine d'élèves qui s'y sont présentés. Il a permis une prise de conscience encourageante (2 élèves s'étaient battus pour une place au ping pong ; un autre particulièrement turbulent et agressif empêchait le travail de ses camarades en cours de mathématiques).

Mais rien n'est gagné, rien ne le sera jamais ; c'est bien ainsi et nous aurons toujours à réapprendre à mieux vivre.

A la rentrée 73 il nous faudra intégrer dans l'établissement la centaine de nouveaux élèves venus

d'horizons si divers et marqués, déjà, par une scolarité antérieure. Je sais aussi qu'il nous faudra lutter contre le doute, la sottise et les maladresses, voire l'opposition au sein d'un groupe de professeurs dont certains prônent une « éducation spartiate » ou rêvent d'une autorité facile et hiérarchisée.

Mais nous misons sur la confiance des jeunes et sur leur honnêteté ; c'est une gageure, je sais, nous sommes quelques-uns à vouloir la tenir.

P. QUEROMAIN
C.E.S. de Douvre - 14